



COMMUNE
DE
MURATO

Délibération
N°27/2022

Date de la convocation : 10/05/2022
Date d'affichage :
Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : 15
Nb Conseillers en exercice : 15
Nb Conseillers présents : 10
Nb Conseillers représentés : 3
Quorum : 5

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mai à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Angé, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. BERTONCINI Eugène, M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude, M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude, M. COPPI Jacques représenté par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, Monsieur FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Bail terrains communaux au profit de Monsieur GUSCIANI Éric

Monsieur le Maire expose au Conseil

Monsieur GUSCIANI Éric demande de lui consentir un bail à ferme sur les parcelles communales suivantes :

SECTION	N°	LIEUX DITS	CONTENANCE HA A CA	NATURE
B	29	CASTANICIA	14 A 40 CA *	LANDES
TOTAL			14 A 40 CA	

* -40 m² car installation d'un Noeud de Raccordement Optique (versant Nord de la parcelle)

Il est proposé de conclure ce bail selon les modalités suivantes :

- Durée du bail : Dix années entières et consécutives, qui commenceront à courir le 01/06/2022 pour se terminer le 31/05/2032.
- Montant du fermage : 7,08 € exigible le 1er juin de chaque année (dernier indice fermage publié).

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

DECIDE de consentir à Monsieur GUSCIANI Éric un bail à ferme selon les modalités exposées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220517-DE_27-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2022

Publication : 18/05/2022

Le Maire
M. Claude FLORI



POUR COPIE CONF

LE MAIRE
Claude FLORI